

Charte développement durable de l'UGECAM Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées

Le concept de développement durable vise à réconcilier le développement économique et social, la protection de l'environnement et la conservation des ressources naturelles.

Il s'articule autour de trois grands vecteurs interdépendants et complémentaires :

- un vecteur économique, qui cible des objectifs de développement et d'efficacité économiques,
- un vecteur social, qui tend à satisfaire les besoins humains et à répondre à des objectifs de cohésion sociale et d'équité,
- un vecteur environnemental qui cherche à préserver l'intégrité écologique ainsi qu'à améliorer et valoriser l'environnement et les ressources naturelles sur le long terme.

La démarche de développement durable a été introduite dès 2007 dans les grands objectifs de l'Assurance Maladie.

La présente charte de Développement Durable à laquelle adhère l'UGECAM LR-MP, se veut une déclinaison, adaptée à la spécificité des établissements sanitaires et médico-sociaux gérés par l'UGECAM LR-MP, des grands principes arrêtés tant par la CNAMTS que par l'UCANSS.

1 - Objectifs recherchés :

Les objectifs fondamentaux "développement durable" de l'UGECAM LR-MP tendent principalement :

- à intégrer les enjeux du développement durable dans les pratiques professionnelles des acteurs de santé et à prendre en compte ces enjeux dans la conception et l'évaluation des projets et des processus de décision,

- à sensibiliser l'ensemble des personnels à ces enjeux,
- à améliorer la performance environnementale des établissements dans toutes ses composantes (énergie, déchets, eau, achats ..),
- à respecter la diversité, l'équité et la cohésion sociale.

L'atteinte de ces objectifs nécessitera la mise en place d'une organisation spécifique au niveau de l'UGECAM LR-MP.

2 – Les enjeux environnementaux :

La recherche de la performance et de l'amélioration de la qualité environnementale des établissements doit s'inscrire dans la durée et devenir une priorité permanente pour tous les décideurs.

Les enjeux cibles environnementaux, conformes aux critères retenus dans le guide méthodologique pour la mise en œuvre du développement durable à la CNAMTS, se déclinent selon 7 axes prioritaires :

- l'énergie : une réduction des consommations est à rechercher dans le souci du maintien du confort et de la sécurité des patients,
- l'eau : la consommation se soit d'être strictement contrôlée et réduite,
- le papier : une baisse de consommation est à rechercher. Les décisions d'achat devront prendre en compte les critères environnementaux conduisant à privilégier le papier labellisé ou provenant de forêts gérées durablement,
- les déchets feront l'objet d'une attention spécifique en matière de sécurité sanitaire mais également de gestion du tri et du post traitement,
- les achats pour lesquels les cahiers des charges intégreront des clauses environnementales spécifiques visant à diminuer l'impact de l'activité des établissements,
- les travaux immobiliers devront tendre à satisfaire aux exigences des cibles du label HQE et de l'écoconstruction tant pour les constructions neuves que pour les restructurations d'immeubles,
- le transport avec le développement des réunions à distance et la recherche de l'utilisation de véhicules à charge en CO² réduite. Le choix des prestataires chargés de véhiculer les personnels et les patients devra intégrer ces critères.

Fondée sur une évaluation initiale des consommations et des pratiques, ces 7 axes de performance feront l'objet d'une déclinaison et d'une évaluation adaptées au sein de l'UGECAM LR-MP.

3 - Les enjeux sociaux :

Les enjeux sociaux du développement durable au sein de l'UGECAM LR-MP se répartissent selon 3 axes principaux dont la déclinaison prendra en compte la spécificité des établissements gérés :

- non discrimination au recrutement et durant toute la vie professionnelle : adhésion à la charte de la diversité, sensibilisation de l'encadrement et des recruteurs, diversification des embauches, accompagnement des salariés. Les procédures de recrutements devront favoriser la recherche de la diversité des candidatures : seniors, personnes handicapées, respect de la diversité culturelle et ethnique de la société, embauche de jeunes sans qualification, respect de l'égalité homme - femme,
- aide à l'insertion : favoriser l'achat et le partenariat avec le secteur adapté ou protégé, introduction de clauses sociales dans les marchés, accès à la formation,
- santé et sécurité au travail : développement d'actions de prévention à destination des salariés (stress, tabac, alcoolisme ..), mise en œuvre de moyens propres à améliorer la sécurité au travail.

4 – Planification :

L'UGECAM LR-MP adhérente à la présente charte s'engage à mettre en place un groupe projet chargé d'étudier et de mettre en œuvre les actions adaptées à l'activité des établissements dont elle assure la gestion. Elle s'engage également à mettre en œuvre un plan de communication interne en direction des personnels et des patients.

Fait à Castelnau-le-Lez, le 19 Mai 2010

Bertrand PICARD
Directeur Général

